

« UN CONCOURS EST À L'IMAGE DE SES INITIATEURS »

Entretien avec Monika Jauch-Stolz, architecte basée à Lucerne et nouvelle présidente de la commission SIA 142/143 pour les concours et mandats d'étude parallèles.

Quels sont vos principaux objectifs en tant que présidente de la commission 142/143 ?

Il me tient particulièrement à cœur d'accomplir un travail de sensibilisation. Nous n'arriverons à rien si nous nous posons en « gardiens du Saint Graal » et si notre action n'est pas perceptible sur le terrain. Les règlements 142 et 143 revêtent une importance essentielle pour la culture du bâti suisse et jouissent d'une renommée internationale – un capital qu'il nous appartient de préserver. Je suis membre de la commission des concours depuis 1992 et, avec le temps, j'ai pris conscience que le changement est certes nécessaire, mais que la constance sécurise. Ces règlements sont largement appliqués, toutefois leur compréhension doit être améliorée. Les organisateurs et jurys de concours ne disposent pas toujours des compétences requises pour mener à bien leur tâche – ce qui pose de sérieux problèmes. J'aimerais y remédier en proposant des formations, destinées notamment aux accompagnateurs et jurés de concours, car ils conseillent les commanditaires et endossent à ce titre un rôle clé. Les participants sont en droit d'attendre des jurés qu'ils possèdent non seulement des compétences techniques, mais également des connaissances en matière de droit de la concurrence.

Quelles ont été vos motivations à vous porter candidate à la présidence de la commission ?

Ruedi Vogt, le président sortant, m'a sollicitée pour reprendre cette fonction. Après avoir réfléchi à la manière dont j'allais pouvoir concilier au quotidien ma profession d'architecte avec la charge d'une présidence, j'ai décidé d'accepter.

Quels sont les chantiers prioritaires dans le domaine des règlements ?

Pour l'heure, la priorité me semble être l'adoption effective et la mise en œuvre adéquate des règlements existants. Les lignes directrices qui les accompagnent consti-



Monika Jauch-Stolz, architecte basée à Lucerne et nouvelle présidente de la commission SIA 142/143 pour les concours et mandats d'étude parallèles (photo Gabor Fekete)

tuent un outil approprié pour en garantir l'application correcte. Le jour de mon élection à la présidence de la commission, j'ai appris que les taux horaires régulièrement publiés par la KBOB ne pouvaient plus être utilisés à compter de juillet 2017. Nous devons prendre position à cet égard et trouver des solutions adaptées – la commission 142/143 n'est d'ailleurs pas la seule concernée, la SIA dans son ensemble et plus particulièrement son comité le sont aussi. Il s'agit là d'un enjeu politique, face auquel notre commission sera avant tout appelée à jouer un rôle consultatif.

Selon vous, quelle problématique relative aux règlements 142 et 143 doit être traitée en premier ?

Il est regrettable de constater que des concours et mandats d'étude parallèles sont encore menés « en référence » aux règlements 142 et 143, une formulation trompeuse qui fausse le label « certifié conforme » octroyé par la SIA. Les règlements ne sont pas des menus à la carte : il est inacceptable que les adjudicateurs y piochent à leur convenance et concoctent ainsi des programmes n'offrant qu'un semblant de sécurité aux participants, leur faisant croire à la conformité de la procédure avec les règlements SIA.

Pouvez-vous nous décrire votre parcours professionnel ?

Depuis 27 ans, je suis propriétaire d'un bureau d'architecture avec mon partenaire.

Notre effectif oscille entre 15 et 20 collaborateurs. Dès le départ, nous avons obtenu des projets principalement par la voie de concours et de mandats d'étude parallèles. Nous travaillons essentiellement pour le compte de maîtres d'ouvrage publics, et nous effectuons de plus en plus de travaux de rénovation et de consolidation de logements en milieu urbain.

Il est frappant de constater que les mandats de construction deviennent toujours plus complexes. Les nouvelles constructions sont aujourd'hui souvent édifiées sur des terrains grevés par des nuisances sonores, une mauvaise orientation au soleil ou encore un environnement difficile. Tous les terrains de choix sont déjà occupés. Cela ne facilite pas notre tâche, mais la rend d'autant plus intéressante!

Entretien mené par Frank Peter Jäger, ingénieur en urbanisme, collaborateur du service Communication de la SIA; frank.jaeger@sia.ch

Monika Jauch-Stolz, architecte dipl. ETHZ SIA. De 1982 à 1991, elle est assistante à la chaire de théorie de l'architecture et du design de l'ETH Zurich; depuis 1980, elle est à la tête du bureau MMJS Jauch-Stolz Architekten AG avec Martin Jauch. Elle est membre, entre autres, de la commission des monuments historiques du canton de Lucerne (depuis 1999) et présidente du conseil d'architecture LuzernSüd (depuis 2012).

SWISS TIMBER ENGINEERS – L'ASSOCIATION DES INGÉNIEURS DU BOIS: « NOUS VOULONS QUE LA CONSTRUCTION EN BOIS S'ÉTABLISSE COMME STANDARD »

Olin Bartlomé, président de l'association fondée il y a 25 ans, y tient : Swiss Timber Engineers (STE) est ouverte à tous ceux que la construction en bois intéresse. Pourquoi ce matériau connaît-il un tel essor actuellement ? Quels objectifs a-t-il fixés à la STE ? Olin Bartlomé fait le point dans cet interview.

Monsieur Bartlomé, qui sont les membres de Swiss Timber Engineers ?

Olin Bartlomé : Swiss Timber Engineers (STE) a été fondée il y a 25 ans par les premiers ingénieurs du bois diplômés de la Haute école spécialisée bernoise (anciennement ETS) à Bienne. Au cours des 30 dernières années, environ 900 ingénieurs du bois sont sortis de ses rangs. Ces professionnels conçoivent des bâtiments et des ponts en bois. Ils disposent également de compétences en gestion d'entreprise et en gestion des processus qu'ils exercent par exemple dans l'industrie du bois.

Pourquoi la construction en bois exige-t-elle une formation spécifique ?

Parce que c'est un matériau particulier. D'une part, le bois est anisotrope, c'est-à-dire que ses propriétés ne sont pas les mêmes dans les trois dimensions. D'autre part, il est hygroscopique et donc susceptible d'absorber ou d'éliminer l'humidité. Il se laisse aussi facilement coller et associer à d'autres matériaux. Toutes ces caractéristiques requièrent un savoir-faire spécifique. Les étudiants formés à Bienne sont majoritairement issus de la menuiserie ou de la charpenterie et détiennent une maturité professionnelle.

Quel est le profil des membres de la STE ?

Pour intégrer notre association, il faut être ingénieur du bois HES ou titulaire d'un autre diplôme universitaire et avoir un intérêt pour le bois. Au cours des cinq dernières années, le nombre d'adhésions a fortement progressé. Aujourd'hui, nous comptons presque 280 membres et avons noué environ 20 partenariats dans le secteur (entreprises et instituts). Notre comité se compose de trois hommes et trois femmes de même que de deux étudiants.

Que fait la STE ?

Nous offrons un éventail de prestations diverses. Dans le cadre des « holzTalks » organisés deux à trois fois par an, nous proposons des visites de constructions en bois ou d'entreprises travaillant le bois. Ces manifestations ne sont pas réservées à nos membres mais ouvertes à tous, comme l'est notre association. Les « mittagsTalks » sont l'occasion de se retrouver en petit comité autour d'un exposé, puis d'en débattre durant le déjeuner. Ces rencontres ont lieu quatre fois par an à Zurich, Lucerne et Berne. Chaque année, nous organisons également une formation, publions quatre numéros de notre magazine « Lignarius » et informons régulièrement via notre newsletter, le bulletin STE.

Pouvez-vous me dire où le bât blesse aujourd'hui et quels sont vos objectifs ?

La construction en bois a fortement augmenté depuis que les prescriptions en matière de protection contre le feu ont été modifiées en 2004. A l'époque, nous nous étions engagés en faveur de cette révision. Puis nous nous sommes attelés à la question de l'isolation acoustique, devenue essentielle pour les bâtiments à étages. Nous tenons à ce que le bois soit davantage utilisé, ce qui est déjà clairement le cas dans la construction suisse. A l'avenir, nous voulons également convaincre plus d'investisseurs que le bois constitue une réelle alternative à la brique et au béton.

De quels préjugés la construction en bois fait-elle encore l'objet ?

Nous maîtrisons la protection contre le feu et le bruit ainsi que la longévité. Néanmoins, les constructions en bois s'avèrent généralement un peu plus onéreuses que les autres. Mais une Mercedes coûte aussi un peu plus cher qu'une Volkswagen (rires)! Le bois présente de nets avantages, pour les investisseurs également : aujourd'hui, les acheteurs et les locataires sont plus regardants en ce qui concerne les matériaux de construction et la durabilité des bâtiments. De plus, lorsque le bois est adopté dès la phase de conception, nous nous rapprochons du niveau de prix des constructions conventionnelles.

Pour quelle raison avez-vous décidé de rejoindre la SIA en tant que société spécialisée ?

La SIA est l'adresse incontournable pour tous les professionnels de la construction, aussi avons-nous frappé à la bonne porte. En outre, nombreux sont les membres de Swiss



Olin Bartlomé, ing. dipl. HES/SIA, est président de l'association Swiss Timber Engineers STE. (Photo René Dürr)

Timber Engineers à œuvrer au sein des commissions de la SIA. Pour l'actuel comité exécutif de la STE, l'intégration à la SIA en tant que société spécialisée relevait de l'évidence.

Qu'attendez-vous de la SIA ? Et que pouvez-vous lui apporter ?

Nous espérons qu'au sein de la SIA, une place importante sera accordée au bois. Il ne s'agit pas seulement de promouvoir la norme 265 sur les constructions en bois, mais également d'ancrer ce matériau dans les esprits. La SIA peut y contribuer en servant de relais entre les ingénieurs du bois et le secteur de la construction – via ses pages dans les revues *TEC21/TRACÉS/Archi* par exemple. En contrepartie, nous avons constaté un intérêt marqué émanant des groupes professionnels de la SIA, auxquels nous pouvons apporter nos compétences spécifiques. Il va sans dire que nous continuerons de nous investir activement dans les travaux de normalisation, car la construction en bois est en plein essor, notamment grâce à la production numérique. Un matériau archaïque fait sa mue vers le high-tech.

Peut-on parler d'une renaissance de la construction en bois ?

Le bois présente un avantage décisif, celui d'être hautement adapté à la production assistée par ordinateur. Les machines CNC et les systèmes d'usinage automatisés facilitent grandement la construction : tous les éléments d'une maison peuvent être préfabriqués en usine avant d'être assemblés sur le site de construction. Les matériaux à base de bois et les assemblages par collage se développent à une vitesse fulgurante. Beaucoup de membres de la STE s'engagent dans la recherche et le développement. C'est pourquoi nous avons mis en place un partenariat avec S-WIN, le Swiss Wood Innovation Network.

Quels sont les limites et les potentiels de la construction en bois ?

Naturellement, il y a les projets phares, comme le bâtiment de Tamedia à Zurich ou